



**Conférence des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr. générale
8 mai 2015
Français
Original : anglais

Conseil du commerce et du développement

Commission de l'investissement, des entreprises et du développement

**Réunion d'experts pluriannuelle sur l'investissement, l'innovation
et l'entrepreneuriat pour le renforcement des capacités productives
et un développement durable**

Troisième session

Genève, 30 et 31 mars 2015

**Rapport de la Réunion d'experts pluriannuelle
sur l'investissement, l'innovation et l'entrepreneuriat
pour le renforcement des capacités productives
et un développement durable sur sa troisième session**

Tenue au Palais des Nations, Genève, les 30 et 31 mars 2015



Table des matières

	<i>Page</i>
I. Résumé de la Présidente	3
A. Déclarations liminaires	3
B. L'entrepreneuriat au service du renforcement des capacités productives	4
II. Questions d'organisation	10
A. Élection du Bureau	10
B. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux	11
C. Résultats de la session	11
D. Adoption du rapport de la réunion	11
Annexe	
Participation	12

Introduction

1. La troisième session de Réunion d'experts pluriannuelle sur l'investissement, l'innovation et l'entrepreneuriat pour le renforcement des capacités productives et un développement durable s'est tenue au Palais des Nations, à Genève (Suisse), du 30 au 31 mars 2015. Conformément au mandat établi par le Conseil du commerce et du développement à sa cinquante-sixième réunion directive, la session avait pour thème : « L'entrepreneuriat au service du renforcement des capacités productives et du développement durable ».

2. Plus de 100 experts ont participé à la réunion, dont des décideurs de haut niveau, des représentants d'organisations internationales et d'organisations non gouvernementales, des universitaires, des investisseurs responsables, des dirigeants de grandes et petites entreprises, et, en particulier, des femmes chefs d'entreprise et de jeunes entrepreneurs provenant de pays en développement, de pays développés et de pays en transition. La participation d'une multitude d'acteurs des milieux mondiaux de l'entrepreneuriat a contribué à susciter des débats sur les expériences des pays et des institutions en matière de renforcement de l'entrepreneuriat et des capacités productives. La séance d'ouverture a fait ressortir l'importance que revêt l'entrepreneuriat pour le développement durable, notamment en ce qui concerne la réduction de la pauvreté, l'égalité des sexes et la durabilité environnementale.

I. Résumé de la Présidente

A. Déclarations liminaires

3. Dans la déclaration liminaire qu'il a prononcée au nom du Secrétaire général, le Directeur de la Division de l'investissement et des entreprises a rappelé la deuxième résolution sur l'entrepreneuriat au service du développement, que l'Assemblée générale a adoptée à sa soixante-neuvième session, en octobre 2014, et dans laquelle elle a souligné qu'il importait d'accorder l'importance voulue à la promotion de l'entrepreneuriat dans le cadre des débats sur le programme de développement pour l'après-2015. Le Directeur a insisté sur le fait que pour atteindre les objectifs de développement durable, il faudrait favoriser l'émergence d'une nouvelle génération d'entrepreneurs soucieux de promouvoir un développement durable.

4. Le Directeur a fait observer que les petites entreprises n'étaient pas utiles uniquement du point de vue de l'emploi : elles pouvaient aussi jouer un rôle catalyseur important dans la réalisation d'autres objectifs de développement. L'entrepreneuriat était de nature à favoriser un développement économique équitable en ouvrant de nouvelles voies aux femmes et aux jeunes et il était essentiel pour libérer le potentiel d'innovation. Il était susceptible, en outre, de contribuer à la résolution d'autres problèmes sociaux et environnementaux. Favoriser le développement des petites entreprises était un moyen décisif d'accélérer les progrès accomplis pour répondre aux impératifs de développement. L'action menée à l'échelle mondiale pour surmonter les problèmes de développement – et, en particulier, l'effort résolu visant à associer le secteur privé à cette entreprise – incitaient clairement les responsables à consacrer davantage d'efforts et de ressources au renforcement de l'entrepreneuriat.

5. En présentant le point 3 de l'ordre du jour et le document TD/B/C.II/MEM.4/8, intitulé « L'entrepreneuriat au service du renforcement des capacités productives », la Chef du Service du développement des entreprises de la Division de l'investissement et des entreprises a présenté les objectifs de la réunion. Elle a souligné que pour atteindre les objectifs de développement durable, il était nécessaire de travailler de concert au renforcement des capacités productives des pays en développement et des

pays en transition. Ces pays avaient plusieurs difficultés à affronter, comme le manque d'infrastructures, d'appui institutionnel, de politiques adéquates et de capacités de production (compétences, connaissances, technologies, etc.). Il était crucial, à cet égard, de développer l'entrepreneuriat.

6. Dans ses travaux de recherche et d'analyse des politiques, la CNUCED avait montré que pour obtenir l'effet escompté, il fallait traiter la question de l'entrepreneuriat de façon systématique. Les politiques de développement des entreprises étaient souvent trop étroites, négligeant certains domaines qui influent sur l'entrepreneuriat et sous-estimant l'effet d'entraînement par lequel un point de blocage dans un certain domaine pouvait en créer d'autres ailleurs. Afin d'y remédier, les décideurs s'efforçaient de plus en plus d'adopter une approche globale pour concevoir et mettre en œuvre leurs politiques de promotion de l'entrepreneuriat de façon cohérente et coordonnée.

7. La Chef du Service du développement des entreprises a ajouté que la CNUCED avait élaboré le Cadre directeur pour l'entrepreneuriat afin d'aider les décideurs dans cette tâche. L'organisation y avait recensé des objectifs et des options, cité des exemples de pratiques qui avaient produit des résultats, donné des indications générales sur le suivi et l'évaluation et proposé des indicateurs de progrès. Plus récemment, le Cadre avait été complété par une méthode spécialement conçue pour mesurer les résultats de la mise en œuvre des politiques, évaluer les lacunes, définir les priorités des activités futures et suivre les progrès accomplis. Depuis 2012, il était une référence pour les gouvernements opérant des réformes dans ce domaine, comme l'Équateur et la Guinée, et avait servi de base à la collaboration entre la CNUCED et le Secrétariat de l'ONU à l'élaboration du rapport du Secrétaire général sur l'entrepreneuriat au service du développement¹.

8. Après avoir souhaité la bienvenue aux experts, la Présidente les a invités à partager leurs expériences concernant la contribution de l'entrepreneuriat au renforcement des capacités de production et de création de valeur ajoutée des petites et moyennes entreprises (PME) des pays en développement.

B. L'entrepreneuriat au service du renforcement des capacités productives

(Point 3 de l'ordre du jour)

1. Rôle des politiques d'entrepreneuriat dans le renforcement des capacités productives

9. Lors de la première séance informelle, les participants se sont intéressés aux efforts qui avaient été faits récemment pour élaborer des politiques d'entrepreneuriat équitables selon une approche partant de la base, c'est-à-dire en s'appuyant sur les contributions des régions, villes et communautés de chaque pays, et en prenant des mesures pour améliorer l'accès au financement et développer les compétences entrepreneuriales. À ce sujet, le représentant d'une institution universitaire a annoncé que le cadre du Global Entrepreneurship Monitor – projet particulièrement dynamique de collecte de données comparables pour une série d'indicateurs sur l'entrepreneuriat – avait été révisé récemment et tenait compte des valeurs sociales dans la motivation entrepreneuriale et d'informations sur l'entrepreneuriat social et solidaire. Les intervenants ci-après ont participé à la première séance informelle : un responsable de l'autorité des microentreprises et des PME du Panama; le Directeur des politiques et de la planification du Ministère de l'industrie et du commerce de la République-Unie de Tanzanie; le Directeur du Département des PME du Ministère de l'industrie et du

¹ A/69/320.

commerce de la République dominicaine et le Directeur général du réseau Youth Business International (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord).

10. Un intervenant a évoqué le plan de cinq ans pour le développement des microentreprises et des PME au Panama (2015-2019), dans lequel les jeunes, les femmes et les minorités défavorisées étaient considérés comme des groupes prioritaires, un accent particulier étant mis sur les jeunes menacés par l'exclusion sociale. Le plan reposait sur une approche régionale de la réduction de la pauvreté et comprenait des initiatives visant à encourager la sortie du secteur informel, à promouvoir les emplois décents, à améliorer l'accès au crédit et à former davantage de personnes à l'entrepreneuriat. L'intervenant a présenté les grandes lignes du programme national de développement de l'entrepreneuriat, qui comprenait une dimension sociale. Le programme visait en particulier à former les personnes handicapées et à les aider à créer leur propre entreprise, ainsi qu'à favoriser l'intégration sociale des groupes défavorisés.

11. Un autre intervenant a dit que l'émancipation économique figurait parmi les objectifs du programme de développement « Vision 2025 » de la République-Unie de Tanzanie. Le Gouvernement se proposait de donner, d'ici à 2025, de nouveaux moyens d'émancipation économique aux pauvres, ce qui conduirait au développement d'une grande partie de l'économie nationale, notamment en s'appuyant sur la participation active et le renforcement des PME du pays. La politique nationale de partenariat public-privé visait à favoriser la participation réelle à la conception et à la mise en œuvre de programmes et de projets. L'intervenant a souligné qu'il fallait dispenser des formations locales fondées sur des exemples concrets tirés de l'expérience locale, complétées par des activités complémentaires telles que des services d'accompagnement professionnel et de développement d'entreprises.

12. Un autre intervenant a cité le cas de la stratégie nationale d'entrepreneuriat élaborée par le Gouvernement dominicain, qui prévoyait la création d'espaces de travail collaboratifs et de pôles technologiques destinés aux entrepreneurs, ainsi que la mise en place de réseaux de tuteurs et d'investisseurs providentiels. La stratégie visait tout particulièrement à encourager l'entrepreneuriat chez les jeunes, grâce à des activités d'éducation et de promotion, et à créer des équipes aux compétences et aux connaissances variées relevant de différents domaines, afin de promouvoir les projets d'innovation locaux. Enfin, l'intervenant a invité les décideurs et les fonctionnaires à agir en entrepreneurs même dans les institutions publiques, illustrant son propos d'exemples tirés de l'expérience du Ministère dominicain de l'industrie et du commerce.

13. Les intervenants ont souligné qu'il convenait de suivre une approche globale associant diverses parties prenantes pour préparer les futurs entrepreneurs à résoudre des problèmes complexes et interdépendants qui évoluent rapidement. Seule une stratégie multipartite coordonnée pourrait aboutir aux synergies nécessaires pour optimiser l'impact et les avantages de l'entrepreneuriat. Ainsi, selon un intervenant, il importait que le réseau Youth Business International recense les bonnes pratiques et réfléchisse à la façon de les reproduire ailleurs. La difficulté consistait à y parvenir à grande échelle, chose qui exigeait un système rigoureux d'assurance qualité, de suivi et d'évaluation.

14. Pendant la discussion qui a suivi, plusieurs représentants ont dit apprécier l'appui apporté par la CNUCED à la promotion des compétences et de la culture de l'entrepreneuriat dans le cadre du programme Empretec et du Programme de relations interentreprises. Un représentant a dit souhaiter que la CNUCED aide le Rwanda à combler les lacunes de la culture entrepreneuriale des PME, notamment en renforçant les capacités des entrepreneurs et des PME grâce au programme Empretec.

15. Un autre représentant a prié instamment la communauté internationale d'adopter une approche plus globale des problèmes de commerce et de développement et a demandé à la CNUCED d'élargir son assistance technique à la promotion de l'entrepreneuriat et des PME en mettant davantage l'accent sur le développement durable et l'intégration sociale.

2. Renforcer les compétences entrepreneuriales pour promouvoir des chaînes de valeur équitables et durables

16. À la deuxième séance informelle, les débats ont porté avant tout sur l'importance des politiques visant à promouvoir le renforcement des compétences entrepreneuriales pour faciliter la bonne intégration des pays en développement et des pays en transition dans les chaînes de valeur mondiales. Les intervenants ci-après ont participé à la séance : un attaché de liaison du Programme de relations interentreprises (République-Unie de Tanzanie), un chef d'équipe du Programme des Nations Unies pour le développement, un administrateur de programme de l'Alliance pour une révolution verte en Afrique (Kenya) et le Chef des relations avec les entreprises de Lavazza (Italie).

17. Les intervenants ont estimé qu'il importait d'adopter des politiques et programmes spécialement conçus pour permettre aux PME, y compris celles des zones rurales, de participer à des systèmes de production internationaux, de bénéficier de transferts de technologie, de renforcer leurs compétences et de mieux s'intégrer dans l'économie mondiale. Il fallait également faire une place à l'entrepreneuriat dans les systèmes nationaux d'éducation, en développant l'esprit entrepreneurial dès les classes préscolaires et jusqu'à l'université. Une telle transformation nécessitait une approche globale intégrant des modifications législatives et des réformes des cadres d'enseignement pour créer une culture entrepreneuriale. En outre, il fallait faire évoluer les mentalités, non seulement chez les étudiants mais surtout chez les enseignants, conformément au principe selon lequel il fallait penser comme un entrepreneur pour pouvoir former des entrepreneurs, et prévoir un appui à long terme.

18. Plusieurs représentants ont dit voir dans le programme Empretec une source de pratiques exemplaires qui permettrait de compléter l'enseignement classique pour renforcer les compétences entrepreneuriales. Ils ont également cité l'initiative Entrepreneurial Skills Pass de l'Union européenne, grâce à laquelle les élèves du secondaire pouvaient obtenir, dans les 10 pays européens participants, un certificat international attestant qu'ils possédaient les connaissances, les attitudes et les compétences nécessaires pour démarrer une entreprise ou pour trouver un emploi. Le certificat était délivré à l'issue d'une évaluation des connaissances commerciales, économiques et financières et d'un projet de création de mini-entreprise réalisé à l'école pendant une année complète.

19. Deux représentants ont reconnu que les élèves n'avaient pas tous des dispositions innées pour l'entrepreneuriat et que les entrepreneurs ne finissaient pas toujours par réussir. Ils ont cependant convenu que la transformation structurelle des systèmes d'enseignement permettrait aux élèves d'acquérir un comportement d'entrepreneur, contribuerait à diffuser une culture axée sur la recherche de solutions et ouvrirait la voie à une croissance économique et un développement durables. Une telle transformation rendrait possible un essor de l'innovation même dans un contexte économique difficile, de sorte que les choix des entrepreneurs puissent être motivés non plus par la nécessité, mais par l'opportunité.

20. Réfléchissant aux possibilités d'intégration aux chaînes de valeur dans toute une série de secteurs, les experts ont fait observer que les pays avaient intérêt à choisir les chaînes de valeur qui correspondaient à leurs avantages comparatifs et à leurs priorités en matière de développement durable. Les intervenants ont aussi souligné qu'une

grande attention devait être prêter à la base de la pyramide car les contraintes pesant sur l'offre empêchaient particulièrement l'intégration des petites entreprises dans des chaînes de valeur plus vastes. Un intervenant a considéré que le programme d'aide au commerce était un exemple d'appui institutionnel efficace permettant aux gouvernements d'accroître la productivité et les capacités locales, ainsi que la part de leur pays dans la valeur ajoutée, l'objectif ultime étant l'intégration dans des chaînes de valeur mondiales équitables et durables.

21. À ce propos, un intervenant a estimé que le Programme de relations interentreprises de la CNUCED et d'autres initiatives apparentées étaient essentiels pour faciliter la création de chaînes de valeur équitables. Les intervenants ont pris note des progrès que la CNUCED réalisait dans l'adaptation de ses programmes de formation entrepreneuriale aux contextes ruraux, en modulant son appui en fonction des besoins locaux et en fournissant des services techniques et consultatifs adéquats. Un intervenant et le secrétariat ont donné des détails sur un plan collaboratif mené en République-Unie de Tanzanie pour renforcer les capacités des communautés rurales d'accroître les compétences entrepreneuriales et la durabilité des chaînes de valeur mondiales.

22. Il était opportun à cet égard, selon deux intervenants et un représentant, de tirer parti des intérêts stratégiques des sociétés transnationales, qui avaient notamment intérêt à améliorer la compétitivité de leurs fournisseurs et à favoriser leur meilleure intégration dans les chaînes de valeur mondiales. Ces sociétés avaient de bonnes raisons d'investir pour améliorer la qualité des produits des entreprises en amont ou de faire le nécessaire pour s'assurer un approvisionnement suffisant. Elles pourraient donc devenir de bons partenaires dans le cadre de programmes visant à créer des relations entre les PME et les sociétés transnationales. Un intervenant a fait état de l'impact positif que le programme Empretec et les formations complémentaires qui le complétaient avaient eu sur un groupe de fournisseurs de lait, estimant qu'en transmettant des comportements appropriés aux fournisseurs grâce à des ateliers pratiques de développement de l'entrepreneuriat, il était possible de faire des progrès appréciables sur le plan de la qualité, de la quantité et de la fiabilité, de façon à renforcer les sources d'approvisionnement des entreprises participantes.

23. Les intervenants ont conclu en évoquant les difficultés à surmonter pour atteindre certains groupes de bénéficiaires dispersés, en particulier dans le secteur agricole de différents pays subsahariens, qui comptaient des milliers de petits exploitants. Ils ont souligné qu'il importait de créer un climat de confiance entre les différents acteurs d'une même chaîne de valeur, ainsi que de répartir les risques et les contraintes sur l'ensemble de la chaîne. Le financement de la promotion des chaînes de valeur équitables constituait un problème crucial, auquel la communauté internationale devait s'employer à remédier.

3. Améliorer l'écosystème de l'entrepreneuriat pour les jeunes

24. Les intervenants ci-après ont participé à la troisième séance informelle : le responsable de l'innovation de l'organisation Child and Youth Finance International (Pays-Bas), le Directeur responsable du programme Empretec à Enterprise Uganda, cofondateur de l'organisation Impact Hub Geneva (Suisse) et le Président-Directeur général du Business Development Centre (Jordanie).

25. Les intervenants ont estimé qu'il fallait réagir à la crise de l'emploi des jeunes et que l'entrepreneuriat des jeunes apportait un élément de solution important à ce problème mondial. Ils ont insisté sur le rôle de l'entrepreneuriat dans la création d'emplois et la diversification de l'économie locale, estimant que le chômage des jeunes était un problème critique qui risquait, si rien n'était fait pour y remédier

efficacement, de nuire gravement à la paix et à la prospérité dans le monde au cours des années à venir.

26. Les intervenants ont jugé qu'il fallait mettre en place un cadre commun pour développer l'entrepreneuriat chez les jeunes. En collaboration avec le Commonwealth, la CNUCED avait publié un document intitulé « Promoting Youth Entrepreneurship : Policy Guidance » pour répondre à ce besoin et aider les décideurs des pays en développement et des pays en transition à élaborer les politiques et programmes voulus. Ce guide, qui a été présenté au cours de la session, passait en revue les principales questions ayant un impact notable sur l'entrepreneuriat des jeunes et préconisait de les traiter de façon globale.

27. Selon certains représentants, il était nécessaire de créer des conditions favorables permettant aux jeunes qui le souhaitent de devenir entrepreneurs. Des organisations internationales telles que la CNUCED apportaient un appui indispensable à des jeunes entrepreneurs du monde entier.

28. Les experts ont discuté de l'importance d'une formation efficace à l'entrepreneuriat, qui permette aux jeunes d'acquérir l'état d'esprit, les compétences et les aptitudes indispensables pour devenir entrepreneurs et réussir. Il était nécessaire d'accroître la capacité des enseignants de dispenser des cours et des formations dans ce domaine pour intégrer l'entrepreneuriat dans les programmes scolaires, et de créer des programmes d'apprentissage et de formation professionnelle pour que les élèves et les enseignants puissent acquérir des compétences par l'expérience. Les intervenants ont affirmé que l'éducation devrait concourir à développer l'esprit entrepreneurial.

29. D'après les experts, un réseau solide d'organismes pour la jeunesse pouvait aider les jeunes entrepreneurs à avoir un impact social. Il était crucial de mettre en relation des jeunes entrepreneurs, de bâtir des communautés entrepreneuriales et de favoriser la création d'espaces de travail réels et virtuels pour que l'entrepreneuriat des jeunes puisse se développer et porter ses fruits. Un réseau de jeunes pouvait être source de soutien, de confiance et de collaboration. L'importance des réseaux et d'un environnement fournissant un appui et des informations aux entrepreneurs a été mise en évidence dans l'une des sections du guide « Promoting Youth Entrepreneurship : Policy Guidance ».

30. Un intervenant a ajouté qu'il était crucial, pour favoriser l'entrepreneuriat chez les jeunes, d'améliorer l'intégration financière des jeunes et la capacité du secteur financier à répondre aux besoins des nouvelles entreprises dirigées par des jeunes. Les institutions financières et les banques rechignaient à aider les jeunes, catégorie de clients à risque élevé. La coopération entre le secteur privé et le secteur public pouvait effectivement remédier efficacement à ce problème et élargir l'accès au financement en améliorant les connaissances financières des jeunes, y compris les enfants. En outre, l'expérience du programme Empretec montrait qu'en renforçant des compétences entrepreneuriales telles que la définition d'objectifs et la recherche d'opportunités, il était possible d'aider les entrepreneurs à évaluer la faisabilité de leurs projets, à recenser les sources de financement et, si le projet s'avérait impossible à réaliser ou à financer, à choisir un projet plus rémunérateur.

31. Lors d'une réunion-déjeuner informelle organisée en collaboration avec l'organisation Child and Youth Finance International, six jeunes entrepreneurs appartenant aux réseaux de cette dernière et du programme Empretec ont présenté leur entreprise à un groupe de représentants de pays et d'investisseurs responsables. Ces entrepreneurs, qui avaient été choisis en raison de l'impact social de leurs entreprises, ont fait part de leurs expériences dans la création d'une entreprise ayant pour objectif de répondre à des problèmes et à des inquiétudes propres à leurs communautés. Leurs entreprises produisaient notamment des matériaux de construction à bas prix fabriqués

par impression 3D, au Brésil; des briquettes écologiques d'origine organique, au Kenya; du beurre de karité biologique, au Ghana; des poissons d'élevage, en Ouganda. Les entrepreneurs ont parlé des obstacles qu'ils avaient rencontrés en créant leurs entreprises, ainsi que de la détermination et de l'enthousiasme avec lesquels ils envisageaient leur rôle d'agents de changement.

32. Les participants ont ensuite discuté de la capacité de rebondir après les échecs, qui faisaient partie du parcours de l'entrepreneur, estimant qu'il importait de lutter contre la déconsidération associée à la faillite en assurant des services de soutien appropriés. Plusieurs représentants ont recommandé à la CNUCED de continuer à fournir de services de formation et de tutorat et un accès à des sources de financement pour soutenir les jeunes entrepreneurs, tout en ayant à l'esprit que les caractéristiques et les besoins des entrepreneurs n'étaient pas les mêmes partout dans le monde.

4. Meilleures pratiques dans des domaines essentiels à une croissance équitable

33. À la quatrième séance informelle, les experts se sont penchés sur les meilleures pratiques relatives à l'élaboration et à l'exécution de programmes dans des domaines clés tels que l'entrepreneuriat écologique, social et féminin. Ils ont pris note des réflexions et des enseignements tirés de l'évaluation de l'impact de certains programmes nationaux et régionaux dans ces domaines, y compris les activités d'assistance technique menées par la CNUCED dans le cadre du programme Empretec. Les intervenants ci-après ont participé à la quatrième séance informelle : le Directeur et fondateur de la Starta Entrepreneurship Education Company (Brésil), l'Administrateur du Réseau de promotion de l'entrepreneuriat équitable, qui relève de l'Association allemande de coopération internationale, l'Administrateur de l'International and Global Social Entrepreneurship Network de l'organisation UnLtd (Royaume-Uni) et un professeur d'économie de l'entreprise à l'université Politecnico de Milan (Italie).

34. Les intervenants ont appelé l'attention sur le rôle que pourrait jouer l'entrepreneuriat à impact social, dont l'objectif principal était de servir l'intérêt général, une attention particulière étant accordée au bas de la pyramide du marché mondial (soit 4 milliards de personnes et une valeur estimée à 5 000 milliards de dollars). Le modèle d'entreprise de l'entrepreneuriat social visait à créer des sources de revenu pour répondre aux besoins des collectivités locales. Toutefois, les institutions publiques avaient souvent de la difficulté à comprendre les valeurs de l'entrepreneuriat social et, par conséquent, à concevoir et à appliquer des mesures efficaces pour encourager et soutenir ce type d'activité.

35. Il avait été reconnu que l'action menée par toute une série de réseaux pour promouvoir et appuyer l'entrepreneuriat solidaire était essentielle afin de faire mieux connaître les effets positifs des activités entrepreneuriales non lucratives sur la société, ainsi que leur contribution considérable au développement économique. L'approche sous-jacente qui avait été adoptée par beaucoup de réseaux consistait à identifier les besoins d'assistance particuliers des entrepreneurs sociaux et à concentrer les efforts sur les personnes faisant preuve d'un esprit entrepreneurial. Les intervenants ont noté qu'il était indispensable d'adapter chaque intervention aux particularités de l'écosystème entrepreneurial, qui était par nature dynamique et dépendait de facteurs variés tels que le capital humain, les politiques menées, le financement, les marchés et l'éducation. De plus, il était essentiel, pour créer du capital social et favoriser une croissance équitable, de mettre en place des réseaux horizontaux qui aident les personnes à créer des liens entre elles et des structures non hiérarchiques qui encouragent le partage de connaissances et l'apprentissage mutuel.

36. Certains experts ont présenté des initiatives réussies intéressant l'entrepreneuriat des jeunes et des femmes, notamment des projets d'assistance technique réalisés dans

des pays en développement pour relier les microentreprises et PME locales aux chaînes de valeur internationales. Évoquant les pépinières où les entreprises technologiques locales pouvaient développer des idées novatrices, un expert a jugé qu'il était nécessaire d'en mesurer l'impact réel sur le développement des pays bénéficiaires et a invité les gouvernements à se demander si des mesures ciblées avaient été prises pour promouvoir des relations équitables et durables et garantir la protection des groupes vulnérables.

37. Selon les experts, donner aux femmes les moyens de devenir chefs d'entreprise était une stratégie efficace pour favoriser leur intégration sociale et l'évolution culturelle du rôle de la femme dans la société. Les réalisations de deux entrepreneuses provenant respectivement de Jordanie et d'Ouganda, toutes deux lauréates du prix Empretec de la femme chef d'entreprise, montraient que la formation, le soutien et la reconnaissance avaient concouru à faire de ces deux femmes des modèles pour leur communauté et les avaient aidées à faire croître leur entreprise.

38. Un expert a cité le cas d'un projet d'entreprise écologique au Népal, qui illustre bien comment l'innovation pouvait contribuer à la lutte contre les problèmes liés aux changements climatiques. Comme les communautés locales où l'agriculture était la seule activité possible étaient de plus en plus exposées aux risques associés aux changements climatiques, le projet visait à promouvoir une utilisation plus efficace de l'eau dans les zones exposées à la sécheresse. Un autre expert a parlé d'un projet dont l'objectif était l'utilisation de sources d'énergie plus écologiques et moins polluantes. Quelques experts ont convenu qu'il était utile que des entrepreneurs s'emploient à élaborer des produits et des technologies écologiques, leurs efforts étant susceptibles de contribuer à l'intégration sociale et à la croissance économique.

5. Conclusions et recommandations

39. Saluant la CNUCED pour la pertinence et l'utilité de ses travaux, de nombreux participants se sont félicités de l'occasion que leur donnait la Réunion d'experts pluriannuelle de partager des bonnes pratiques et des enseignements tirés de l'expérience. Estimant que l'entrepreneuriat pouvait transformer et développer les capacités productives des pays en développement, les experts ont rappelé que l'Assemblée générale, dans sa deuxième résolution sur l'entrepreneuriat au service du développement, adoptée à sa soixante-neuvième session, en octobre 2014, avait reconnu le rôle de l'entrepreneuriat dans la réalisation du programme de développement pour l'après-2015 et des objectifs de développement durable. Il s'agissait d'un pas dans la bonne direction, en vue de l'élaboration et de la mise en œuvre de politiques de l'entrepreneuriat pragmatiques.

II. Questions d'organisation

A. Élection du Bureau

(Point 1 de l'ordre du jour)

40. À sa séance plénière d'ouverture, le 30 mars 2015, la Réunion d'experts pluriannuelle a élu M^{me} Rhoda M. Jackson (Bahamas) Présidente et M. Dmitry Grozoubski (Australie) Vice-Président-Rapporteur.

B. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

(Point 2 de l'ordre du jour)

41. Également à sa séance plénière d'ouverture, la Réunion d'experts pluriannuelle a adopté l'ordre du jour provisoire de la session (publié sous la cote TD/B/C.II/MEM.4/7), qui se lisait comme suit :

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
3. L'entrepreneuriat au service du renforcement des capacités productives.
4. Adoption du rapport de la réunion.

C. Résultats de la session

42. À sa séance plénière de clôture, le 31 mars 2015, la Réunion d'experts pluriannuelle a décidé que la Présidente établirait un résumé des débats.

D. Adoption du rapport de la réunion

(Point 4 de l'ordre du jour)

43. Également à sa séance plénière de clôture, la Réunion d'experts pluriannuelle a autorisé le Vice-Président-Rapporteur à établir, sous l'autorité de la Présidente, le rapport final après la clôture de la session.

Annexe

Participation²

1. Les représentants des États membres de la CNUCED ci-après ont participé à la session :

Algérie	Kazakhstan
Angola	Libye
Arabie saoudite	Madagascar
Argentine	Mexique
Australie	Monténégro
Bahamas	Mozambique
Bangladesh	Nigéria
Bélarus	Oman
Brésil	Ouganda
Chine	Panama
Côte d'Ivoire	Philippines
Cuba	République démocratique du Congo
Émirats arabes unis	République dominicaine
Équateur	République-Unie de Tanzanie
Éthiopie	Sénégal
Finlande	Suisse
Gambie	Thaïlande
Géorgie	Trinité-et-Tobago
Ghana	Turquie
Guatemala	Ukraine
Haïti	Uruguay
Inde	Zimbabwe

2. Les organismes intergouvernementaux ci-après étaient représentés à la session :

Fonds commun pour les produits de base
 Secrétariat du Commonwealth
 Secrétariat du Forum des îles du Pacifique
 Organisation internationale de la francophonie
 Organisation des États des Caraïbes orientales.

3. Les organes, organismes et programmes des Nations Unies ci-après étaient représentés à la session :

Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes
 Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale
 Centre du commerce international
 Programme des Nations Unies pour le développement
 Programme alimentaire mondial.

4. Les institutions spécialisées et organisations apparentées ci-après étaient représentées à la session :

Organisation internationale du Travail
 Union internationale des télécommunications.

² Cette liste ne mentionne que les pays et organismes inscrits. Pour la liste complète des participants, voir le document TD/B/C.II/MEM.4/INF.3.

5. Les organisations non gouvernementales ci-après étaient représentées à la session :

Catégorie générale

International Network for Standardization of Higher Education Degrees.
